Cuba dénonce son inscription sur la liste des États terroristes

COMMISSION ON CRIME PREVENTION AND CRIMINAL JUSTICE
02:34
CCPCJ
COMMISSION ON CRIME PREVENTION AND CRIMINAL JUSTICE
COMMISSION ON CRIME PREVENTION AND CRIMINAL JUSTICE
COMMISSION ON CRIME PREVENTION AND CRIMINAL JUSTICE
CCPCJ
COMMISSION ON CRIME PREVENTION AND CRIMINAL JUSTICE

La Havane, 22 mai (ACN) Rosabel Gamón Verde, première vice-ministre cubaine de la Justice, a condamné la classification frauduleuse de Cuba comme État soutenant le terrorisme, lors du débat général de la 32e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à Vienne, en Autriche.

Selon le site web du ministère cubain des affaires étrangères, Gamón Verde a expliqué dans son discours que le gouvernement cubain a ratifié 19 instruments internationaux sur le terrorisme et qu'il respecte scrupuleusement les obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité.

Cependant, depuis plus d'un demi-siècle, le peuple cubain est victime d'innombrables actes de terrorisme qui ont causé la mort de milliers de ses citoyens, de graves dommages humains et d'importantes pertes matérielles.

Pour ces raisons, le représentant cubain s'interroge sur la qualification de Cuba en tant qu'État soutenant le terrorisme en étant inscrit arbitrairement et sans fondement sur la liste du département d'État américain.

La politique officielle de Cuba et sa conduite connue sont le rejet du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, en particulier le terrorisme d'État, a-t-elle averti.

La vice-ministre de la justice a également évoqué le travail réalisé par son pays dans l'élaboration et l'approbation de lois visant à mettre à jour le système juridique, afin de garantir l'efficacité et l'application du texte constitutionnel.

Elle a également évoqué les résultats obtenus en matière de protection sociale, de droit au travail, de politiques et de programmes d'émancipation des femmes.

Se référant à l'engagement du gouvernement cubain dans la lutte contre les différentes manifestations de la criminalité transnationale organisée, il a souligné la volonté de coopérer activement avec tous les pays pour la mise en œuvre effective de la convention de Palerme et de ses protocoles.

Elle a ajouté que Cuba s'engage à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, qui fait l'objet d'une politique de tolérance zéro.

Gamón Verde a réitéré le soutien de Cuba à l'idée d'élaborer une convention internationale large et complète sur l'utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication, afin de prévenir et de combattre la traite des personnes.

Elle a réitéré l'engagement de Cuba, dans le cadre de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à garantir la paix dans la région par l'application du droit international et à renforcer la lutte contre la criminalité transnationale organisée. (Source ACN)

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/323423-cuba-denonce-son-inscription-sur-la-liste-des-etats-terroristes

Radio Habana Cuba